Aux Maires,
Aux Présidents des EPT,
Au Président du Conseil Départemental,
Aux Députés de Seine-Saint-Denis

Bobigny, le 2 septembre 2025

Madame, Monsieur,

Depuis de nombreuses années, notre fédération CGT des Services publics revendique la reconnaissance des Comités d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) dans les collectivités territoriales. Ces comités favorisent les activités sociales et culturelles pour tous les agent-es, contribuant ainsi à leur bien-être et à la prévention des souffrances au travail.

Bien que les droits sociaux soient actuellement remis en cause par le gouvernement et que les conditions de travail se dégradent faute de moyens, nous restons convaincus que la mise en place d'activités sociales de qualité par des agent-es élu-es reste un atout majeur pour les salariés. Répondre aux besoins des agent-es sous l'angle de la qualité de vie au travail, où ils passent la majeure partie de leur temps, est l'un des objectifs principaux des CASC.

Des études montrent que des salariés heureux, même dans un contexte économique difficile, sont plus efficaces, moins malades, plus productifs et satisfaits des réponses qu'ils construisent en termes d'organisation collective du travail. Ils sont également fiers d'être des acteurs participant au développement des biens communs.

La construction de souvenirs par des activités sociales partagées entre les salariés d'une même collectivité crée des solidarités. Cela combat l'idée nauséabonde du rejet de l'autre en raison de différences culturelles ou traditionnelles. Mieux se connaître pour mieux vivre ensemble au travail est une idée qui trouve sa place dans la culture des droits de l'Homme.

La reconnaissance des CASC permettrait l'harmonisation des droits pour l'ensemble des agent-es territoriaux, quelle que soit la taille de leur collectivité, et réduirait les risques professionnels.

Pour construire une loi qui permettrait cette reconnaissance, nous avons besoin du soutien des élu-es, des maires et de nos députés. Nous vous invitons à une rencontre avec des élu-es syndicaux, des représentant-es des COS, CASC, CASCL et des amicales du personnel le **21 octobre 2025 à 9h à la Bourse départementale, 1 place de la Libération à Bobigny.** Cette rencontre sera l'occasion de faire un état des lieux sur le département 93 et au-delà en région parisienne, et de vous soumettre notre proposition de loi.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Madame ou Monsieur, nos salutations syndicalistes.

Christelle VAPAILLE
Responsable de la CSD CGT93

CSD CGT93 Bourse départementale du travail, 1 place de la Libération 93000 BOBIGNY
csdcgt93@gmail.com tél : 01 48 96 35 76

Coupon réponse

Madame ou Monsieur……
Maire, Président du Conseil Départemental, Président d'un Établissement Public Territorial, Député(e),
Adresse……
……
Contact mail : ……
Contact téléphonique : ……

Je pourrai être présent(e) le 21 octobre 2025 à 9h : Oui ❑ Non ❑

Je ne peux pas venir mais je soutiens la revendication de la CGT : Oui ❑ Non ❑

CSD CGT93 Bourse départementale du travail, 1 place de la Libération 93000 BOBIGNY
csdcgt93@gmail.com tél : 01 48 96 35 76